



ÉPI TRE DE SAINT PAUL A PHILEMON.

S. Paul exhorte Philemon à recevoir Onesime son esclave, qui s'étant enfui de chez lui, étoit venu trouver S. Paul à Rome, & y avoit reçu le baptême.

1. **P**AULUS victus Christi Jesu; & Timotheus frater; Philemoni dilecto, & adjutori nostro,

2. & Appiæ sorori charissimæ, & Archippo commilitoni nostro, & Ecclesiæ, quæ in domo tua est.

3. Gratia vobis & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.

4. Gratias ago Deo meo, semper memoriam tui faciens in orationibus meis,

5. audiens charitatem tuam, & fidem quam habes in Domino Jesu, & in omnibus sanctis:

6. ut communicatio fidei tuæ evidens fiat, in agnitione omnis operis boni,

1. **P**AUL prisonnier de J. C., & Timothée son frère, à notre cher Philemon notre coopérateur,

2. à notre très-chère sœur Appie*, à Archippe le compagnon de nos combats, & à l'Eglise qui est en votre maison.

3. Que Dieu notre Père, & J. C. notre Seigneur vous donnent la grâce & la paix.

4. Me souvenant sans cesse de vous dans mes prières, je rends grâces à mon Dieu,

5. apprenant quelle est votre foi envers le Seigneur Jesus, & votre charité envers tous les saints*;

6. & de quelle sorte la libéralité qui naît de votre foi* éclate aux yeux de tout le monde, se faisant

* 2. C'étoit la femme de Philemon. = * 5. *lett.* apprenant votre charité & votre foi envers le Seigneur Jesus & tous les Saints.
= * 6. *lett. Grec.* est agissante.

connoître par tant de bonnes œuvres, qui se pratiquent dans votre maison pour l'amour de J. C.

quod est in vobis in Christo Jesu.

7. Car votre charité, mon cher frère, nous a comblés de joie & de consolation, voyant que les cœurs des saints * ont reçu tant de soulagement de votre bonté *.

7. Gaudium enim magnum habui, & consolationem in charitate tua : quia viscera sanctorum requieverunt per te, frater.

8. C'est pourquoi encore que je puisse prendre en J. C. une entière liberté de vous ordonner une chose qui est de votre devoir * ;

8. Propter quod multam fiduciam habens in Christo Jesu imperandi tibi quod ad rem pertinet :

9. néanmoins l'amour que j'ai pour vous, fait que j'aime mieux vous supplier, quoique je sois tel que je suis à votre égard *, c'est-à-dire, quoique je sois Paul, & déjà vieux, & de plus maintenant prisonnier de Jesus-Christ.

9. propter charitatem magis obsecro, cum sit talis, ut Paulus senex, nunc autem & victus Jesu Christi.

10. Or la prière que je vous fais est pour mon fils Onesime, que j'ai engendré dans mes liens ;

10. Obsecro te pro filio, quem genui in vinculis, Onesimo,

11. qui vous a été autrefois inutile, mais qui vous sera maintenant très-utile, aussi-bien qu'à moi.

11. qui tibi aliquando inutilis fuit, nunc autem & mihi, & tibi utilis.

12. Je vous le renvoie, & je vous prie de le recevoir comme mes entrailles.

12. Quem remisi tibi. Tu autem illum, ut mea viscera, suscipe.

13. J'avois pensé de le retenir auprès de moi, afin qu'il me rendit quelque service en votre place * dans les chaînes que je porte pour l'Evangile ;

13. Quem ego volueram mecum detinere, ut pro te mihi ministraret in vinculis Evangelii :

14. mais je n'ai rien voulu faire sans votre consentement, désirant que le bien que je vous propose n'ait rien de forcé, mais soit entièrement volontaire.

14. sine consilio autem tuo nihil volui facere, uti ne velut ex necessitate bonum tuum esset, sed voluntarium.

*. 7. *autr.* Les Saints ont été touchés jusques dans le fond du cœur, de la bonté avec laquelle vous les avez assistés, mon cher frère. = *Ibid.* Voyant que les entrailles des Saints ont reçu tant de soulagement de vous. = *. 8. *expl.* d'exercer votre charité envers votre pénitent. = *. 9. *leur.* cum sit talis. *expl.* Celui qui vous a engendré dans la foi. = *. 13. *expl.* que vous voudriez me rendre, si vous étiez ici.

15. Forſitan enim idēd
diſceſſit ad horam à te , ut
æternum illum reciperes :

16. jam non ut ſervum ,
ſed pro ſervo chariſſimum
fratrem , maximè mihi ,
quāto autem magis tibi ,
& in carne , & in Domi-
no.

17. Si ergo habes me
ſocium , ſuſcipe illum ſicut
me :

18. ſi autem aliquid no-
cuit tibi , aut debet , hoc
mihi imputa.

19. Ego Paulus ſcripſi
meā manu : ego reddam ,
ut non dicam tibi , quòd
& teiſum mihi debes :

20. ita , frater. Ego te
fruar in Domino : refice
viſcera mea in Domino.

21. Confidens in obe-
dientia tua ſcripſi tibi , ſciens
quoniam & ſuper id , quod
dico , facies.

22. Simul autem & para
mihi hoſpitium ; nam ſpero
per orationes veſtras do-
nari me vobis.

23. Salutat te Epaphras
conceptivus meus in Chriſ-
to Jeſu ,

24. Marcus , Ariſtarcus ,
Demas , & Lucas , adjuto-
res mei.

15. Car peut-être qu'il a été ſé-
paré de vous pour un temps , afin
que vous le receviez pour jamais ,

16. non plus comme un ſimple
eſclave , mais comme celui qui d'eſ-
clave eſt devenu l'un de nos frères
bien-aimés , qui m'eſt très-cher à
moi en particulier , & qui vous le
doit être encore beaucoup plus ,
étant à vous & ſelon le monde &
ſelon le Seigneur *.

17. Si donc vous me conſidérez
comme étroitement uni à vous ,
recevez-le comme moi-même ;

18. que s'il vous a fait tort , ou
s'il vous eſt redevable de quelque
choſe , mettez cela ſur mon compte*.

19. C'eſt moi Paul qui vous écris
de ma main ; c'eſt moi qui vous le
rendrai , pour ne vous pas dire que
vous vous devez vous-même à moi.

20. Oui , mon frère , que je re-
çoive de vous cette joie dans le Sei-
gneur. Donnez-moi au nom du Sei-
gneur cette ſenſible conſolation*.

21. Je vous écris ceci dans la
confiance que votre ſoumiſſion me
donne , ſachant que vous en ferez
encore plus que je ne diſ.

22. Je vous prie auſſi de me pré-
parer un logement ; car j'eſpère
que Dieu me redonnera à vous
encore une fois par le mérite de vos
prières.

23. Epaphras qui eſt comme moi
prifonnier pour J. C. , vous ſalue ,

24. avec Marc , Ariſtarque ,
Demas , & Luc , qui ſont mes ai-
des & mes compagnons.

†. 16. *latter.* dans la chair & dans le Seigneur. = †. 18. *autr.* Je m'offre ,
ou je m'oblige de ſatisfaire pour lui. = †. 20. *autr.* ſoulagez au nom du
Seigneur celui que je porte dans mes entrailles.

25. Que la grâce de notre Seigneur Jesus-Christ soit avec votre esprit. Amen.

25. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. Amen.

SENS LITTÉRAL

Ÿ. 1. *PAUL* prisonnier de J. C. & *Timothée* son frère ; à notre cher *Philemon* notre coopérateur.

Paul prisonnier de J. C. c'est-à-dire , enchaîné pour J. C. ou , pour la foi de J. C. ou par la prédication de l'Evangile de J. C. Ce qui exprime plus précisément l'état où étoit l'Apôtre , puisqu'en effet il étoit enchaîné avec un soldat qu'il avoit pour sa garde , selon la coutume de ce temps-là ; & qu'il n'étoit pas retenu dans la prison , ayant toute liberté d'aller & de venir dans la ville de Rome où il étoit , avec pouvoir de demeurer dans une maison particulière qu'il avoit louée , & où il lui étoit permis de recevoir toutes sortes de personnes. Voyez Act. 28. 16. 30.

Saint Paul ne fait pas mention de sa qualité d'Apôtre au commencement de cette Epître , comme il fait dans la plupart des autres , parce qu'il ne s'agit pas de doctrine , & qu'il n'est pas nécessaire par conséquent d'en confirmer la vérité par cette qualité d'Apôtre : il se contente de faire mention de ses liens , afin d'exciter d'abord *Philemon* , & de le disposer insensiblement à ne lui point refuser dans un état si digne de compassion , la grâce qu'il lui veut demander. En effet , comme la grâce qu'il prétendoit obtenir de *Philemon* étoit pour l'un de ses esclaves , il semble qu'il n'avoit pas de moyen plus efficace , ni plus touchant , que de se représenter lui-même comme un esclave , afin que la compassion que *Philemon* auroit pour lui , l'engageât en quelque manière à l'avoir pour *Onésime* , & à n'user point envers lui de la sévérité & de la correction qu'il avoit méritée.

Et Timothée. Il est à croire que *Timothée* étoit ami particulier de *Philemon* , & que l'Apôtre ajoute ici son nom , pour l'obliger plus fortement par cette double intercession , à se laisser toucher de compassion envers son esclave.

Son frère , par la qualité de fidelle régénéré d'un même Esprit ; & par celle de compagnon ordinaire de ses travaux dans la prédication de l'Evangile ; ce qui n'empêchoit pas que saint Paul , en qualité d'Apôtre , n'eut un pouvoir supérieur à celui de *Timothée*.

A notre cher Philemon. Grec. L'aimable Philemon, ἀγαπῶν, ce qui marque non-seulement que saint Paul aimoit Philemon, mais que Philemon étoit digne d'être aimé de saint Paul, ou digne de l'amour que saint Paul avoit pour lui. Cette épithète ne convient pas seulement à la personne de Philemon, mais même à l'étymologie de son nom, qui tire son origine du baiser; ce qui fait voir l'adresse de l'Apôtre jusques aux moindres choses.

Notre coopérateur, c'est-à-dire, qui travaille avec nous à l'avancement de l'Evangile. Ce qui donne sujet de croire que Philemon étoit l'un des Pasteurs de Colosses, comme on l'a remarqué dans la Préface.

¶ 2. *A notre très-chère sœur Appie, à Archippe le compagnon de nos combats, & à l'Eglise qui est en votre maison.*

A notre très-chère, ou, aimable sœur en J. C. Père commun de tous les Chrétiens par la régénération; ou, avec lequel tous les vrais fidèles sont frères & sœurs par la participation de son Esprit; Appie, femme de Philemon, comme il est croyable, puisque l'Apôtre la salue ici immédiatement après lui, & devant Archippe, qui étoit l'un des Pasteurs de l'Eglise de Colosses, ce qu'il n'auroit pas fait, s'il n'avoit eu égard à l'union inséparable qui étoit entre Appie & Philemon par le Sacrement de Mariage.

A Archippe le compagnon de mes combats, c'est-à-dire, le compagnon des combats que nous livrons, & que nous soutenons contre le monde & contre le diable, en prêchant l'Evangile, dont les maximes vont à la destruction de l'empire de l'un & de l'autre.

Et à l'Eglise qui est en votre maison, c'est-à-dire, aux domestiques fidèles qui sont auprès de vous, qui méritent de porter le titre d'Eglise, étant unis, comme ils le sont, dans la profession d'une même foi; l'Eglise particulière n'étant autre chose qu'une assemblée de personnes unies dans la profession de la vraie foi, en quelque lieu & en quelque nombre qu'elles se rencontrent sous la conduite de leur propre pasteur. Voyez Rom. 16. 5. 1. Cor. 16. 14. Coloss. 4. 15.

Saint Paul donne le nom d'Eglise aux domestiques de Philemon, qui pour la plupart étoient des esclaves, en partie pour les engager par ce titre d'honneur qui relève si hautement la bassesse de leur condition, à s'intéresser auprès de leur maître pour obtenir la grâce que cet Apôtre lui demandoit pour Onesime leur compagnon, & qui étoit devenu membre du corps de

leur Eglise par sa conversion ; en partie pour rendre leur intercession plus efficace & plus considérable auprès de Philemon. Car comment auroit-il pu rebuter la demande d'une Eglise dont il étoit le Pasteur , dont il présentait les vœux à J. C. & que J. C. exauçoit tous les jours par son ministère en des choses sans comparaison plus considérables ; que n'étoit la grâce qu'ils demandoient pour Onesime ?

¶ 3. *Que Dieu notre Père , & J. C. notre Seigneur vous donnent la grâce & la paix.*

Que Dieu notre Père , qui est le principe & l'origine de tout bien , & J. C. qui est comme l'organe & le canal par lequel Dieu le Père nous les distribue , notre *Seigneur* , en tant que Dieu , égal à son Père , & en tant qu'Homme , par sa qualité de Libérateur des hommes , *vous donnent la grâce & la paix* , c'est-à-dire , vous comblent de grâce , de paix & de prospérité dans toute votre conduite & dans toutes vos affaires , selon la manière de parler des Hébreux.

Il est bon de remarquer ici , qu'encore que l'Apôtre n'écrive , à proprement parler , qu'à Philemon , comme il est aisé de voir par toute la lecture de cette Epître , il ne laisse pas néanmoins de l'adresser à toutes les personnes qui viennent d'être marquées , c'est-à-dire , à Appie , ou Aphie , selon la prononciation Grecque , ou plutôt Hébraïque ; à Archippe , & à toute l'Eglise domestique du même Philemon ; ce qu'il fait sans doute , afin de se les rendre favorables auprès de Philemon , & de rapporter ainsi l'effet de sa demande avec plus de facilité par cette multitude de si puissans intercesseurs.

¶ 4. *Me souvenant sans cesse de vous dans mes prières , je rends grâces à mon Dieu.*

Me souvenant sans cesse de vous dans mes prières , c'est-à-dire , me souvenant de vous toutes les fois que je prie ; car il ne veut pas dire que le souvenir occupât tout le temps de ses prières ; *de vous* , c'est-à-dire , de Philemon ; car il ne parle plus d'Appie , ni d'Archippe , ni des domestiques de Philemon : ce souvenir si continuel & si particulier de Philemon , est une grande marque de l'amitié singulière que saint Paul avoit pour sa personne , n'étant pas possible que cet Apôtre en usât de même à l'égard d'une infinité d'autres fidèles , qu'il se contentoit de recommander à Dieu en général dans ses prières.

Je rends grâces à mon Dieu ; car la charité nous oblige de remercier Dieu pour les grâces faites à notre prochain , aussi-bien que

que pour celles qui nous sont faites à nous-mêmes. Voyez Rom. 1. 8. Ephes. 1. 16.

§. 5. *Apprenant quelle est votre foi envers le Seigneur JESUS, & votre charité envers tous les Saints.*

Apprenant quelle est votre foi, &c. c'est-à-dire, combien est excellente la foi que vous avez au Seigneur JESUS, ou avec combien de fermeté & de constance vous persévérerez en la foi du Seigneur JESUS.

Et votre charité envers tous, c'est-à-dire, sans faire d'exception ni de distinction de personnes; ce qu'il semble ajouter pour disposer imperceptiblement Philemon à ne rebuter pas Onesime, & à ne le pas exclure de sa charité, quoiqu'il ne soit qu'un pauvre & misérable esclave.

Les Saints, c'est-à-dire, envers tous les Chrétiens, qui ont besoin de votre assistance. La traduction de ce verset est plus claire en ôtant la transposition qui en fait l'obscurité, & remettant chaque parole dans son ordre naturel, sans s'arrêter scrupuleusement à l'ordre des paroles du texte Grec & Latin, notre langue ne souffrant pas ces sortes de transpositions.

§. 6. *Et de quelle sorte la libéralité qui naît de votre foi éclate aux yeux de tout le monde, se faisant connoître par tant de bonnes œuvres, qui se pratiquent dans votre maison pour l'amour de J. C.*

Et de quelle sorte la libéralité qui naît de votre foi, c'est-à-dire; qui est un effet de votre foi; car comme la foi est la source des bonnes œuvres, quand elle est vive, les bonnes œuvres sont la perfection & la vie de la foi. Voyez Galat. 3. 5. & Jacq. 2. 22. D'autres traduisent ce mot de *communicatio* par celui de *société*; & alors l'Apôtre entend par cette société l'Eglise domestique dont il vient de parler au verset 2. & dont Philemon étoit le chef & le Pasteur. Grec; ἡ κοινωνία τῆς πίστεως σου. La société qui est de votre foi, ou qui fait profession de votre foi, éclate aux yeux de tout le monde. Grec. ἡ ἀγάπη γίνεται, se fortifie & s'avance dans la piété.

Se faisant connoître, c'est-à-dire, de sorte qu'elle se fait connoître par tant de bonnes œuvres. Let. toutes sortes de bonnes œuvres; ce qu'il entend principalement des devoirs de charité & d'hospitalité, comme on voit par la suite.

Qui se pratiquent dans votre maison, ou parmi vous, pour l'amour de J. C. ou envers J. C. qui tient pour fait à lui-même ce qui est fait en faveur des pauvres, sur-tout des pauvres fidèles.

La louange que saint Paul donne ici à la maison , ou à l'Eglise domestique de Philemon , retombe sur la personne de Philemon même , parce que les bonnes œuvres dont cet Apôtre la loue , se pratiquoient toutes sous sa conduite , puisqu'il en étoit le chef & le Pasteur ; & que c'étoit lui vraisemblablement qui fournissoit à tous les frais nécessaires pour les pratiquer : & c'est pourquoi il les lui attribue à lui seul dans le verset suivant. D'autres traduisent : *Afin que la foi qui vous est commune avec nous , se rende de plus en plus efficace , & qu'elle se fasse connoître par toutes les bonnes œuvres qui se pratiquent en votre maison.* Ce verset se rapporte au pénultième , comme s'il disoit : L'une des fins que je me propose , en me souvenant de vous dans mes prières , est que la foi , &c. Voyez Gal. 5. 6. Jacq. 2. 18.

¶ 7. *Car votre charité , mon cher frère , nous a comblés de joie & de consolation , voyant que les cœurs des Saints ont reçu tant de soulagement de votre bonté.*

Car votre charité , mon cher frère , nous a comblés de joie & de consolation. C'est la raison des trois versets précédens , comme s'il disoit : il est bien juste que je remercie Dieu de toutes ces grâces qu'il vous a faites , ou pour toutes les pratiques de charité qu'il vous a inspirées , puisqu'en mon particulier j'en ai reçu tant de joie & tant de consolation au milieu des plus grandes afflictions que je souffre ici pour l'Evangile. Voyez 1. Cor. 16. 18.

Voyant que les cœurs des Saints , &c. Vulgat. Entrailles des Saints qui étoient affligés , tiennent de vous le repos & la tranquillité dont ils jouissent à présent , c'est-à-dire : Voyant que vous avez ôté les cœurs des pauvres fidèles de toute inquiétude pour l'avenir , par l'expérience qu'ils ont faite de votre charité , sachant qu'ils auront toujours en vous un refuge assuré dans toutes les nécessités. Voyez 1. Cor. 16. 18.

De votre bonté , c'est-à-dire , de votre charité , qui les a mis hors de la nécessité où ils étoient , & délivrés de l'inquiétude qui les agitoit pour l'avenir. Les louanges que saint Paul donne ici à Philemon , ne sont pas , comme il pourroit sembler , pour le faire entrer dans son sentiment par la flatterie ; ce qui est bien éloigné de l'esprit d'un si grand Apôtre , puisque son dessein n'étoit que d'obtenir la grâce d'Onésime son esclave , contre lequel , selon toutes les apparences , il étoit fort irrité.

¶ 8. *C'est pourquoi , encore que je puisse prendre en J. C. une entière liberté de vous ordonner une chose qui est de votre devoir.*

*C'est pourquoi , encore que je puisse prendre en J. C. une entière liberté , c'est-à-dire : Encore que la fonction d'Apôtre que J. C. m'a imposée , me donne le droit , ou une entière liberté de vous ordonner , aussi-bien qu'aux autres Chrétiens , une chose ; car les Supérieurs Ecclésiastiques , en quelque degré qu'ils soient établis , ne peuvent pas ordonner toutes choses , mais seulement ce qu'ils savent ou croient probablement être nécessaire pour le salut de leurs inférieurs ; en user autrement , c'est abuser de son pouvoir , & agir en tyran plutôt qu'en Supérieur ; quoique néanmoins , pour éviter le scandale , l'inférieur soit souvent obligé de se soumettre aux ordonnances , même les plus injustes , quand il ne s'agit que de leur propre intérêt , & non de celui de Dieu ou du prochain , puisqu'il faut préférer ces deux choses à tous les commandemens des hommes : *Magis obedire Deo quam hominibus.**

Qui est de votre devoir , c'est-à-dire , d'exercer votre charité envers votre esclave pénitent. La Vulgate porte : Quod ad rem pertinet ; ce qu'on peut traduire en François : La chose dont il s'agit dans cette lettre , ou , qui fait le sujet de cette lettre , est de faire grâce à Onesime. Saint Paul marque par ces paroles , que la grâce qu'il demandoit à Philemon , étoit une chose qu'il ne pouvoit lui refuser , sans manquer à son devoir ; puisque cette grâce , considérée dans toutes ses circonstances , étoit d'obligation.

ÿ. 9. Néanmoins l'amour que j'ai pour vous , fait que j'aime mieux vous supplier , quoique je sois tel que je suis à votre égard , c'est-à-dire , quoique je sois Paul , & déjà vieux , & de plus maintenant prisonnier de J. C.

Néanmoins l'amour que j'ai pour vous , fait que j'aime mieux faire voir que je vous regarde plutôt comme ami , que comme inférieur ; vous supplier , afin que la grâce que j'attends de vous n'ait rien de contraint , mais soit entièrement volontaire.

Quoique je sois tel que je suis à votre égard , c'est-à-dire , quoique je ne fusse pas obligé de me rendre ainsi suppliant auprès de vous , étant tel que vous me connoissez. C'est-à-dire , quoique je sois Paul , & Apôtre des nations , maître & fondateur de tant d'Eglises ; & déjà vieux ; ce qui augmente encore le droit que j'ai de vous commander , plutôt que de vous prier , puisque l'obéissance & la déférence sont naturellement dues à la vieillesse : Ou , qui ai vieilli dans les fonctions de l'apostolat , que j'exerce depuis tant d'années ; ce qui augmente encore la considération que l'on doit avoir pour moi. J'aime mieux vous

en supplier par cette charité qui est en vous , puisqu'elle est plus de force que toutes les lois & tous les commandemens du monde , la volonté n'étant jamais vraiment soumise que par la charité ; & vous en supplier comme d'ami à ami , de particulier à particulier , de Paul à Philemon , sans employer l'autorité d'Apôtre.

Et de plus maintenant prisonnier de J. C. ou , comme chargé de chaînes pour J. C. qui mérite bien dans cet état si digne de compassion , que vous ne me contristiez point par le refus de la grâce que je vous demande.

Ÿ. 10. Or la prière que je vous fais est pour mon fils Onesime , que j'ai engendré dans mes liens.

Or. Après avoir comme engagé Philemon par le témoignage qu'il vient de rendre à sa charité , & par la manière humble , rendre , honnête & charitable , dont il le traite dès l'entrée de cette Epître , à ne pouvoir lui rien refuser ; il entre en matière , & lui propose nettement le sujet de sa lettre , mais d'une manière si adroite & si forte , qu'il est aisé de voir qu'aucune des parties de l'éloquence ne manquoit à cet Apôtre , comme l'ont remarqué les plus habiles Interprètes de cette Epître.

La prière que je vous fais. Le mot Grec παρακαλῶ , ne signifie pas seulement , faire une prière , mais faire une prière par laquelle on demande l'éloignement du mal.

Et pour mon fils Onesime. Rien n'étoit plus capable de surprendre Philemon , que d'entendre S. Paul appeler Onesime son fils , & s'emporter dans des transports d'affection pour cet esclave , qui n'étoit quelques mois auparavant qu'un voleur , un scélérat , & un misérable fugitif ; cependant il lui donne d'abord cette qualité , pour faire comprendre tout d'un coup à Philemon qu'il s'intéresse tout de bon dans la grâce qu'il lui demande pour lui ; qu'il ne lui écrit pas comme simple intercesseur , mais comme un père pour son fils qu'il aime tendrement ; & enfin pour lui insinuer adroitement qu'il ne doit pas traiter en esclave fugitif , celui qu'un tel Apôtre regarde comme son propre fils. Le nom d'*Onesime* , qui signifie utile , & celui d'*Onesiphore* , qui signifie qui rapporte du profit , sont des noms d'esclaves que leurs maîtres leur imposoient à cause de l'utilité & du profit qu'ils en recevoient. L'Apôtre fait quelques allusions sur ce mot d'*Onesime* , comme on le va voir dans la suite , mais qui n'ont rien qui ne se ressente de sa gravité ordinaire.

Que j'ai engendré , c'est-à-dire , qui n'est pas mon fils par une simple dénomination , à raison de l'âge que j'ai par-dessus lui ,

& de l'affection que je lui porte, mais que j'ai véritablement engendré en le faisant Chrétien, d'infidelle qu'il étoit auparavant; ce qui le rend mon fils véritable, quoique d'une manière spirituelle, mais qui m'oblige à l'aimer infiniment davantage, que s'il étoit mon fils selon la chair.

Dans mes liens, ce qui m'est encore un sujet de l'aimer plus tendrement, puisqu'il m'a plus coûté : & que j'ai plus souffert pour l'engendrer, que pour beaucoup d'autres. Ainsi Jacob aimoit plus tendrement Benjamin que ses autres enfans, parce qu'il lui étoit né dans l'affliction : Rachel l'ayant enfanté à sa mort. Voyez Genes. 35. 18. 44. 20.

Y. 11. *Qui vous a été autrefois inutile, mais qui vous sera maintenant très-utile, aussi-bien qu'à moi.*

Qui vous a été autrefois inutile. Saint Paul marque en termes moins odieux le larcin d'Onesime, sans toutefois en demeurer tout-à-fait d'accord, par une adresse d'Orateur. Il s'exprime par une allusion au nom de cet esclave, pour divertir insensiblement l'esprit de Philemon, & le détourner de la pensée de son crime; comme s'il disoit : Il est vrai qu'il n'a pas toujours été tel que vous l'aviez nommé, puisqu'il a fait autrefois tout le contraire de ce que signifie son nom; l'Apôtre n'exprime pas le mot d'inutile par le terme de ἀνέχτης, mais par celui de ἀχρηστος, pour cacher l'allusion, & pour s'éloigner de ces allusions grossières & populaires, qui ne consistent que dans la rencontre ou dans l'opposition des paroles.

Mais qui vous sera maintenant très-utile, c'est-à-dire, digne du nom que vous lui avez imposé, (car il continue dans l'allusion) puisqu'il s'est tout-à-fait corrigé; ce qui vous doit exciter à lui accorder le pardon & la grâce que je vous demande pour lui.

Aussi-bien qu'à moi, c'est-à-dire, comme il m'a été utile à moi-même jusqu'à présent; ce qui m'oblige à vous assurer de sa fidélité par ma propre expérience. Saint Paul ne pouvoit pas employer de plus puissans motifs pour fléchir l'esprit de Philemon, dont le naturel paroît intéressé par la suite de cette Epître, que le témoignage qu'il lui rend de la fidélité d'Onesime, & de l'espérance qu'il lui donne de l'utilité & du profit qu'il en retireroit à l'avenir. Il n'ignoroit pas que l'art le plus sûr de persuader, & le plus conforme à l'infirmité des hommes, est d'accompagner & d'appuyer les raisons les plus convaincantes, de celle de l'intérêt propre, pourvu que cet intérêt n'ait rien de contraire au devoir ni à la justice.

ψ. 12. *Je vous le renvoie, & je vous prie de le recevoir comme mes entrailles.*

Je vous le renvoie, avec cette Lettre ; ce qui vous fera connoître que son retour est très-libre & très-volontaire, que sa conversion est véritable & sincère, & qu'il reconnoît l'obligation qu'il a de vous servir & de vous être fidelle.

Et je vous prie de le recevoir comme mes entrailles, c'est-à-dire, que j'aime comme mes propres entrailles, & comme un fils que j'ai engendré à J. C. ce qui est bien plus avantageux à Onesime, & ce qui le rend bien plus recommandable auprès de Philemon. Autr. Comme celui qui est une partie de moi-même, & que j'aime le plus tendrement, ou, comme étant mon cher fils ; car les enfans sont comme les entrailles de la mère, & une partie de la substance du père.

ψ. 13. *J'avois pensé de le retenir auprès de moi, afin qu'il me rendit quelque service en votre place dans les chaînes que je porte pour l'Evangile.*

J'avois pensé de le retenir, si les raisons qui m'ont porté à vous le renvoyer ne m'eussent empêché de le faire. Ce souhait de S. Paul est encore très-avantageux à Onesime, & fait voir à Philemon combien cet Apôtre étoit persuadé de son mérite & de sa fidélité, & combien lui-même en devoit être persuadé, bien loin de le vouloir maltraiter.

Après de moi, pour un temps, non pour le dégager de votre service, ni pour vous en ôter la propriété ; ce qui seroit injuste & contre les règles de l'Eglise, qui obligent étroitement les esclaves convertis à demeurer attachés au service de leurs maîtres. Voyez 1. Cor. 21. & ailleurs.

Afin qu'il me rendît quelque service ; d'où il semble qu'on ne puisse point conclure, comme quelques-uns, que l'Apôtre ait donné l'Ordre de Diacre à Onesime ; comme si S. Paul n'eût pu recevoir de service que par des Diacres & des personnes sacrées ; ce qui pourroit paroître fort contraire à l'humilité profonde de ce Saint.

En votre place. Let. Pour vous, c'est-à-dire, pour votre décharge, & pour vous acquitter de l'obligation où vous êtes de me secourir, soit par vous-même, soit par d'autres de votre part, pour faire les mêmes fonctions, & me rendre les mêmes services que vous me rendriez, si vous étiez ici en personne ; en quoi il égale en quelque manière Onesime à Philemon, pour lui faire voir la considération qu'il doit avoir pour cet esclave.

Dans les chaînes que je porte. Il fait ici mention de ces chaînes, pour faire voir le besoin qu'il avoit d'être servi ; & qu'il n'usoit du service des autres que par pure nécessité, & non par délicatesse, ou par vanité, comme en effet il se servoit lui-même lorsqu'il étoit hors de captivité.

Pour l'Evangile. Ce qu'il ajoute, pour relever la gloire du service qui lui est rendu, & pour faire voir que ce service n'est pas indigne de Philemon, quoique son esclave y soit employé.

¶. 14. *Mais je n'ai rien voulu faire sans votre consentement ; désirant que le bien que je vous propose n'ait rien de forcé, mais soit entièrement volontaire.*

Mais. Encore qu'il me soit aussi cher que je viens de vous le dire, & qu'il me soit fort nécessaire en l'état où je suis, je n'ai rien voulu faire sans votre consentement exprès, quoique je l'eusse pu faire sans blesser la justice, & supposer que vous vouliez bien ce que vous étiez obligé de vouloir.

Désirant que le bien que je vous propose par le ministère d'Onesime, *n'ait rien de forcé* ; c'est-à-dire, ne vous fût désagréable, comme m'étant rendu par un esclave, qui s'est dérobé de vous, & qui n'est dehors de votre maison que malgré vous ; & qu'ainsi vous ne perdisiez le mérite de ce service devant Dieu. L'Apôtre ne dit pas absolument, *n'ait rien de forcé*, mais, *comme forcé*, parce qu'il veut croire que Philemon étoit trop affectionné à sa personne, pour ne vouloir pas qu'Onesime lui rendit aucun service.

Mais soit entièrement volontaire, tel qu'il doit être pour être accepté devant Dieu, qui ne considère & n'estime dans toutes nos actions, que la seule bonne volonté.

¶. 15. *Car peut-être qu'il a été séparé de vous pour un temps, afin que vous le recouvriez pour jamais.*

Car peut-être qu'il a été séparé de vous. Le sens est : Dieu qui dispose de tout pour le mieux, & dont la volonté doit être la règle de tous nos desseins & de toutes nos actions, a permis qu'il ait été séparé de vous pour un peu de temps, afin que cette séparation, pendant laquelle je l'ai fait Chrétien, instruit, & persuadé de son obligation à vous être fidèle, servit à le rendre à l'avenir plus attaché à votre service, & à l'engager pour jamais auprès de vous. S. Paul ajoute cette seconde raison à la première, pour faire connoître à Philemon, que c'est avec une entière liberté qu'il lui renvoie Onesime, & sans aucun dessein de le r'avoir jamais à son service ; ce

que Philemon n'auroit peut-être pas cru , si l'Apôtre en étoit demeuré à la raison du verset précédent , & qu'il ne se fût pas expliqué d'avantage , sur-tout après les témoignages extraordinairss de l'estime & de l'amitié qu'il avoit pour cet esclave , & après avoir déclaré qu'il auroit bien voulu le retenir , si cela s'étoit pu sans blesser les règles de la prudence chrétienne ; qui auroit fait retomber Philemon dans le même inconvenient , que cet Apôtre lui vouloit faire éviter , d'accorder par contrainte , & sans une entière volonté , la grâce qu'il feroit à Onesime. Il ne dit pas qu'il s'en est fui , mais qu'il a été séparé , afin de diminuer & d'adoucir en quelque manière la faute d'Onesime ; comme ci-dessus verset 11. *Qui vous a été autrefois utile* ; & afin de faire comprendre à Philemon que Dieu étant auteur de cette séparation , il devoit plutôt adorer sa providence dans cette rencontre , que de s'arrêter à considérer la faute de son esclave , sur-tout après s'être converti , & après en avoir fait une sincère pénitence.

Pour un temps , c'est comme s'il lui disoit : Vous ne pouvez pas avoir reçu un grand dommage par l'absence de votre esclave , puisqu'elle a été de si peu de durée , & qu'il s'est mis en état de s'en retourner si promptement vers vous ; de sorte que le peu de temps qu'il a été séparé de vous ne doit pas être estimé. considérable , en comparaison des services qu'il a dessein de vous rendre jusqu'à la mort avec une fidélité inviolable , si Dieu n'en dispose autrement. Ce qui est marqué par ces mots.

Afin que vous le recouvriez , il ne dit pas simplement : Afin que vous l'ayez auprès de vous ; mais , *recouvriez* , pour marquer qu'Onesime appartenoit toujours à Philemon , & que le Baptême ne l'avoit pas affranchi de la servitude , comme quelques-uns de ce temps-là commençoient à le prétendre , & ce qui a causé depuis beaucoup de défordres dans l'Eglise. Cet aveu sincère que fait S. Paul du droit de Philemon sur Onesime , même après son Baptême , est encore fort propre à adoucir son esprit , du naturel dont il étoit , & à le guérir de la préoccupation où il pouvoit être , que cet esclave ne prétendit être devenu libre par le moyen de sa conversion , & qu'il ne s'attendit à demeurer chez lui en qualité de simple domestique.

Pour jamais , c'est-à-dire , jusqu'à sa mort sans craindre qu'il se sépare jamais d'auprès de vous que par votre ordre , au lieu qu'il s'en seroit peut-être séparé pour toujours , si sa sé-

paration n'étoit pas arrivée dans le temps & dans les circonstances auxquelles Dieu l'a permise. C'est encore une autre manière d'adoucir l'esprit de Philemon , lui faisant voir que non-seulement la séparation d'Onesime est l'effet d'une spéciale providence de Dieu , laquelle il doit adorer , mais que cette providence même est avantageuse pour son propre intérêt ; de sorte que s'il y a eu de la faute dans l'esclave , cette faute est devenue dans la suite très-heureuse pour le maître.

ÿ. 16. *Non plus comme un simple esclave ; mais comme celui qui d'esclave est devenu l'un de nos frères bien-aimés , qui m'est très-cher à moi en particulier , & qui vous le doit être encore beaucoup plus , étant à vous & selon le monde & selon le Seigneur.*

Non plus comme un simple esclave , qui vous est tout-à-fait inférieur , & qui selon le monde n'a nulle proportion avec vous , n'étant pas même considéré comme une personne , servus non est persona , sed res ; mais comme une chose qui vous appartient , & de laquelle il vous est permis de faire tout ce qu'il vous plaît , jusqu'à disposer de sa vie. Ce verset se peut rapporter , non-seulement au verset 15. mais même au verset 12. en suppléant , recevez-le , non plus comme un simple esclave , mais comme celui qui d'esclave est devenu l'un de nos frères bien-aimés ; ce qui le rend égal à vous dans les choses de Dieu , quoique cette égalité ne le dispense pas de vous servir , & que ce soit plutôt une nouvelle obligation de vous être plus fidèle & plus soumis ; Non contemnunt , quia fratres sunt , comme à votre égard c'est une obligation étroite de le traiter avec amitié , & de le regarder devant Dieu comme votre égal , & comme votre frère régénéré d'un même Esprit que vous , qui participe à tous les mêmes avantages que vous dans la Religion , où il n'y a point devant Dieu de différence de libres ni d'esclaves , J. C. étant tout en tous , & tenant lieu de toutes choses à tous. Voyez Galat. 3. 28.

1. Tim.
6. 2.

Qui m'est très-cher à moi en particulier , à cause de toutes les aimables qualités que Dieu a mises en lui , & sur-tout à cause de celle de frère qui nous unit si étroitement l'un à l'autre par le lien parfait de la charité & de l'Esprit de Dieu. Voyez Ephes. 4. 3.

Et qui vous le doit être encore beaucoup plus , non qu'il se pût rien ajouter à l'amour & à la tendresse que S. Paul avoit pour cet esclave , & qu'il fût impossible que Philemon l'aimât plus que lui ; mais parce que Philemon étoit obligé par plus de raisons que l'Apôtre à aimer Onesime ; puis qu'oultre la liaison

spirituelle qu'il avoit avec lui , aussi-bien que S. Paul , il en avoit encore une autre que cet Apôtre n'avoit pas , qui étoit selon la chair , ce qui lui étoit encore une autre raison de l'aimer , comme il le va expliquer.

Etant à vous & selon le monde & selon le Seigneur , c'est-à-dire , ayant avec vous une double liaison qui vous oblige à l'aimer : L'une , est selon le monde , puisqu'il fait une partie de votre famille , & que vous êtes le maître absolu de son corps , & que vous avez un plein droit sur toutes ses actions extérieures qu'il est obligé de rapporter à votre service ; ce qui mérite bien sans doute que vous ayez de l'amour pour lui. Voyez Eccles. 33. 31. *Si est tibi servus* , &c. L'autre qui est selon l'esprit , & qui rend Onesime encore beaucoup plus digne de votre amour , est cette fraternité spirituelle qui est entre vous , qui est survenue à sa condition d'esclave , & qui le rend égal à vous dans tous les avantages de la Religion.

Quelques-uns concluent de ces paroles , *selon le monde & selon le Seigneur* , qu'Onesime n'étoit pas seulement frère spirituel de Philemon , mais qu'il étoit son frère selon la chair , c'est-à-dire , fils naturel de son père.

ÿ. 17. *Si donc vous me considérez comme étant étroitement uni à vous , recevez-le comme moi-même.*

Si donc. Voyez Coloss. 2. 20. *Vous me considérez comme votre intime ami , ou , comme étroitement uni à vous , d'amitié , recevez-le comme moi-même* , c'est-à-dire , avec autant de bonté & de charité , que si vous me receviez moi-même. L'Apôtre n'entend pas par ces paroles , que Philemon rende les mêmes devoirs extérieurs à Onesime son esclave , qu'il rendroit à lui ; car quoique notre charité se doive étendre sur tous les fidèles , sans avoir égard à la condition des personnes , il est certain toutefois que les devoirs extérieurs de cette même charité doivent être différens , selon la condition , l'état , & le degré que chaque personne possède dans le monde , ou dans l'Eglise : *Autr.* Recevez-le comme étant un autre moi-même , puisqu'il l'est en effet par l'amour extrême que j'ai pour lui , & qui me transforme en quelque manière en lui , ne faisant de nous deux qu'une même chose : de sorte que vous ne lui sauriez faire un traitement , quel qu'il soit , qu'il ne retombe sur moi-même.

ÿ. 18. *Que s'il vous a fait tort , ou s'il vous est redevable de quelque chose , mettez cela sur mon compte.*

Que s'il vous a fait tort. C'est l'adresse de l'Orateur qui défend un criminel , de ne pas demeurer précisément d'accord de son

crime. Quelques-uns prétendent néanmoins que le mot de *fi*, en cet endroit, signifie, *puisque'il vous a fait tort*, soit en prenant votre bien, soit en négligeant le soin de vos affaires domestiques; car il ne paroît pas clairement que ce fût un véritable larcin, quoiqu'il y ait lieu de le conjecturer, & de croire que saint Paul, par cette expression moins odieuse, a dessein de couvrir en quelque manière la faute d'Onesime, & d'adoucir l'esprit de son maître.

Ou s'il vous est redevable de quelque chose, soit pour reliquat de compte qu'il vous auroit rendu de l'administration de votre bien, soit pour quelque prêt que vous lui ayez fait, *mettre cela sur mon compte*, c'est-à-dire, je m'oblige à vous satisfaire pour lui, & non pas simplement, *je m'offre*, comme d'autres l'ont traduit; car c'est ici une vraie obligation de payer pour Onesime, que les Jurisconsultes appellent *Constitutum*, qui n'est pas une simple caution, mais une obligation pure & simple de payer pour un autre, que l'on décharge absolument de la dette; au lieu que par la caution on a toujours son recours contre le principal débiteur. *Ou*, je consens que vous mettiez cela sur mes comptes, & que vous puissiez m'obliger au paiement de ce qu'il vous doit, *hoc mihi imputa*.

¶ 19. *C'est moi Paul, qui vous écris de ma main, c'est moi qui vous le rendrai, pour ne vous pas dire que vous vous devez vous-même à moi.*

C'est moi Paul, pour qui vous avez tant de considération, qui vous ai écrit de ma main, afin que ma lettre & mon seing vous tiennent lieu d'obligation par écrit, & que vous ayez en main de quoi me poursuivre, si je manquois à ma parole. Soyez donc hors de toute inquiétude pour ce qui concerne votre intérêt. Il semble que par ces paroles l'Apôtre veuille faire sentir à Philemon, qu'il est un peu trop intéressé; & qu'il lui veuille donner quelque confusion, de ce qu'il se voit obligé de lui donner une assurance par écrit pour le dédommagement du tort que lui a fait Onesime; ce qui est encore un moyen des plus adroits & des plus efficaces pour faire tomber Philemon dans son sentiment, qui étoit plein de respect pour cet Apôtre.

C'est moi qui vous le rendrai, afin que vous n'ayez plus à vous plaindre du tort que vous a fait Onesime, & que ce ne soit pas un obstacle à la grâce que je vous demande pour lui. *Autr.* Je vous le rendrai à votre volonté, quoique pauvre, étant très-assuré que la Providence me procurera de quoi vous satisfaire entièrement. En effet, cet Apôtre, quoique pauvre, ne

laissoit pas de recevoir des sommes très-considérables de diverses Provinces , pour en faire la distribution aux pauvres , & pour les employer en d'autres œuvres de piété , du nombre desquelles on ne peut point douter que ne fût celle de réconcilier Onesime avec son maître , & que l'argent donné à Philemon en cette considération ne fût aussi-bien employé , quoiqu'il fût très-riche , que s'il avoit été donné directement aux pauvres.

Pour , c'est une figure qui s'appelle omission , par laquelle en faisant profession de ne vouloir point dire une chose , on la dit en cela même bien plus fortement que si on l'expliquoit plus au long , donnant à penser à ceux qui écoutent , qu'elle est encore bien plus importante qu'elle ne paroît.

Ne vous pas dire , comme je le pourrois avec justice , mais ce qui pourroit peut-être vous rebuter , & vous faire appréhender que je n'eusse quelque dessein de vous obliger à me tenir pour quitte de l'obligation que je viens de contracter envers vous.

Que vous vous devez , non par la rigueur des Lois civiles , qui n'admettent pas les obligations qui procèdent des bienfaits purement spirituels , mais selon l'équité naturelle , qui nous oblige à la reconnoissance à proportion du bien que nous avons reçu de nos bienfaiteurs.

Vous-même à moi , vous ayant fait Chrétien , & vous ayant fait par conséquent tout ce que vous êtes devant Dieu ; ce qui me donne droit de disposer de vous en toutes choses ; & ce qui pourroit à plus forte raison me donner lieu à compenser & à réparer le peu de tort qu'Onesime vous a fait , par toutes les obligations dont vous m'êtes redevable. Voyez Rom. 15. 27. & 1. Cor. 9. 11. ce qui est néanmoins tout-à-fait éloigné de ma pensée. L'Apôtre touche ici vivement Philemon , & le met hors d'état , par cet excès de générosité , de lui pouvoir rien refuser de ce qu'il lui demande en faveur d'Onesime , le tort que Philemon en a reçu n'étant rien , en comparaison de toutes les obligations dont il est redevable à cet Apôtre.

Saint Paul faisant profession de ne rien dire à Philemon des obligations dont il lui est redevable , l'en persuade bien plus fortement , que s'il s'étoit mis en état de l'en vouloir convaincre , & d'en tirer des conséquences pour l'obliger à recevoir charitablement Onesime , pûisque cette manière d'agir auroit passé auprès de Philemon pour une espèce de reproche & de contrainte , & qu'elle auroit fait paroître comme forcée , ou du moins , comme une chose due , la grâce que saint Paul desiroit obtenir pour cet esclave ; ce qui auroit été fort contraire à

l'esprit que cet Apôtre fait paroître dans toute cette lettre, où il ne veut rien obtenir de Philemon que par prière, & de sa pure bonne volonté. Voyez le commencement de l'Épître.

¶ 20. *Où, mon frère, que je reçoive de vous cette joie dans le Seigneur. Donnez-moi au nom du Seigneur, cette sensible consolation.*

Où, mon frère, 121. Cette particule Grecque marque en cet endroit le désir ardent qu'il a d'obtenir de Philemon la grâce qu'il lui demande pour Onesime; *mon frère*; comme s'il disoit: Je vous demande cette grâce par ce qu'il y a de plus tendre entre nous deux, & par cette qualité & cet amour de frère qui nous unit si étroitement.

Que je reçoive de vous cette joie, apprenant la réception favorable & le bon traitement que vous aurez fait à Onesime, sans vous arrêter aux sujets de plainte que vous avez contre lui, *ou*, que je reçoive de vous cette grâce, d'apprendre que vous l'avez favorablement reçu en ma considération.

Dans le Seigneur, c'est-à-dire, pour l'amour du Seigneur; qui m'inspire de me rendre auprès de vous l'intercesseur d'Onesime, & qui tiendra pour fait à lui-même tout ce que vous ferez en sa faveur. *Autr.* *Que je reçoive de vous cette joie dans le Seigneur.* Le sens est: Puisque vous vous devez tout à moi, donnez-m'en je vous prie des marques effectives, en m'accordant d'une manière toute spirituelle & divine la grâce que je vous demande pour Onesime, qui n'a pour objet que le Seigneur, pour qui vous avez tant d'amour, de respect & d'obéissance.

La version Vulgate porte, *Ita frater, ita fit frater*, que cela soit ainsi, mon frère; ce qui revient au même sens, en rapportant ce verset au 17. Ainsi, sans rien suppléer, on a traduit, *Où, mon frère*; c'est une confirmation pressante & pathétique de ce qu'il vient de dire au verset 19. qui tend à persuader fortement à Philemon, que puisqu'il est redevable de tout ce qu'il est à saint Paul, il ne sauroit se dispenser de lui accorder très-librement la grâce qu'il lui demande pour Onesime.

Donnez-moi au nom du Seigneur cette sensible consolation, ce qui est bien moins paraphrasé, que *mettez mon cœur en repos sur cette affaire*, c'est-à-dire: Tirez-moi de l'inquiétude où je suis pour mon fils Onesime, ou, soulagez celui qui est mon cœur, savoir Onesime, que j'aime tendrement, & qui est dans le fond de mon cœur,

Ÿ. 21. *Je vous écris ceci dans la confiance que votre soumission me donne , sachant que vous en ferez encore plus que je ne dis.*

Je vous écris ceci dans la confiance. Saint Paul témoigne cette confiance à Philemon , pour prévenir , ou plutôt pour lui ôter la pensée qu'il pourroit avoir , que cette lettre si pressante & si pleine de prières réitérées ne fût un effet & une marque de la défiance où il étoit de pouvoir rien obtenir de ce qu'il lui demandoit en faveur d'Onesime ; & aussi pour lui insinuer qu'il n'en a usé de la sorte que par un excès d'amour pour ce pauvre esclave , & dans le dessein de le rendre plus considérable auprès de lui.

Que votre soumission , le mot Grec , ὑπακοή , ne signifie pas seulement *soumission* , mais *parfaite soumission* aux règles de l'Evangile , qui ordonnent aux maîtres d'en user avec clémence & avec humanité envers leurs esclaves , sur-tout lorsque ces esclaves sont fidèles , & qu'ils vivent selon les maximes de la foi , comme fait Onesime ; ou , dans la confiance que vous vous soumettez pleinement à tout ce que je vous demande en grâce pour Onesime. Il ne dit pas : *dans la confiance que j'ai à l'inclination que vous avez naturellement à bien faire* , parce que , comme il paroît dans toute cette Epître , Philemon , aussi-bien que beaucoup d'autres de sa nation , étoit naturellement intéressé ; mais quelque inclination qu'il eût à ce vice par sa nature , il le surmontoit tellement dans les occasions par la grâce & par la soumission qu'il avoit aux maximes de l'Evangile , qu'il étoit devenu l'un des plus charitables fidèles qui fût dans toute l'Eglise , comme on peut voir par les louanges que S. Paul donne à sa charité & à sa libéralité au commencement de cette Epître.

Sachant , par l'expérience que j'ai de votre parfaite soumission , *que vous en ferez encore plus* , puisque le propre caractère de l'obéissance & de la parfaite soumission est de passer au-delà de ce qui est ordonné sur-tout en ce qui est de la charité qui n'a jamais de bornes , *nemini quidquam debeatis* , &c.

Rom. 13. 8. *Autr.* Que vous en ferez encore plus que je ne dis. Saint Paul ne dit pas , que je vous ordonne , parce qu'il fait profession dans cette lettre de ne rien exiger de Philemon par autorité ; mais il veut lui insinuer modestement , qu'il espéroit beaucoup plus de sa charité envers Onesime , que ce qu'il lui avoit demandé par sa lettre , & que non-seulement il le recevrait dans sa maison avec toute sorte de bonté , mais qu'il lui accorderoit même sa liberté , & qu'il le combleroit de toutes les grâces

& de tous les avantages qu'il lui seroit possible de lui accorder.

¶. 22. *Je vous prie aussi de me préparer un logement ; car j'espère que Dieu me redonnera à vous encore une fois par le mérite de vos prières.*

Je vous prie aussi, ou en même-temps, de me préparer un logement. Saint Paul marque assez à Philemon par ces paroles , qu'il espère d'arriver bientôt à Colosses , & qu'ainsi il ne doit pas différer d'accorder à Onesime la grâce qu'il attend de lui , afin de n'avoir pas sujet de rougir à son arrivée pour avoir négligé de satisfaire à ce devoir. Il lui suffisoit de l'avertir qu'il iroit chez lui sans le prier de lui préparer un logement , si cet Apôtre n'avoit eu besoin que de se loger ; mais il est visible qu'il lui falloit un logement séparé, soit à cause de la compagnie qui étoit avec lui , savoir Epaphras , Marc , &c. dont il fait mention dans les versets suivans ; soit à cause du grand concours qu'il devoit y avoir chez cet Apôtre pour y entendre ses instructions , sur-tout n'ayant pas encore prêché dans cette ville.

Car j'espère que Dieu me redonnera à vous encore une fois, c'est-à-dire , que Dieu me fera au plutôt la grâce de recouvrer la liberté , & ensuite de me rendre chez vous pour être tout à vous , & m'appliquer entièrement à votre salut pendant le séjour que je ferai dans votre ville. D'autres traduisent simplement : *me donnera à vous , & prétendent qu'il ne faut pas traduire , me redonnera ,* ce qui supposeroit , disent-ils , contre la vérité de l'histoire , que saint Paul auroit déjà été à Colosses , ce qui ne paroît pas , n'en étant fait nulle mention dans les Actes des Apôtres , ni ailleurs.

Par le mérite de vos prières , c'est-à-dire , des prières de votre Eglise domestique , & de toute celle de Colosses. Il fait voir par ces paroles la grande estime qu'il avoit pour cette Eglise , & l'engage en même-temps par ce témoignage de confiance & d'estime si obligeant & si tendre , à se joindre avec lui , pour procurer à Onesime la grâce & l'amitié de son maître.

¶. 23. *Epaphras qui est comme moi prisonnier pour J. C. vous salue.*

Epaphras , duquel il est fait mention. Coloss. 4. 11. C'est le même qu'Epaphrodite. Voyez Philip. 2. 25. & 4. 18.

Qui est comme moi prisonnier , c'est-à-dire , qui a eu l'honneur , aussi-bien que moi , d'être prisonnier ; car c'est pour honorer Epaphras qu'il lui donne ce nom.

De J. C. c'est-à-dire , pour J. C. Voyez verset 2. vous salue , au singulier , savoir Philemon.

Ÿ. 24. *Avec Marc, Aristarque, Demas, & Luc, qui sont mes aides & mes compagnons.*

Avec Marc, c'est celui dont il est fait mention. Voyez Act. 12. 24. & 15. 37. Col. 4. 10.

Aristarque, dont il est parlé Act. 19. 29. & 20. 4. & 29. 2.

Demas, dont il est parlé, voyez Col. 4. 14. & 2. Tim. 4. 10. mais comme d'un homme qui l'a abandonné pour suivre la vie du siècle.

Et Luc, l'un des quatre Evangélistes; & l'Auteur du Livre 2. Tim. des Actes des Apôtres. Voyez Col. 4. 14. & 2. Tim. 4. 11.

Qui sont mes aides & mes compagnons dans la Prédication de l'Evangile, voyez verset 1. Quelques-uns veulent que saint Paul se soit encore proposé dans toutes ces salutations, d'engager davantage Philemon à bien traiter Onesime, en considération de tant de saints Personnages; & que cet Apôtre ait voulu lui faire comprendre que ces Saints, qui ne pouvoient pas ignorer le sujet de sa lettre, prendroient part, aussi-bien que lui-même, à la grâce qu'il feroit à ce pauvre esclave.

Ÿ. 25. *Que la grâce de notre Seigneur J. C. soit avec votre esprit. Amen.*

Que la grâce de notre Seigneur J. C. soit avec votre esprit, c'est-à-dire, avec vous; une partie pour le tout; pour faire voir que le sujet propre de la grâce est la partie supérieure de l'ame, qui s'appelle esprit.

Amen. C'est une espèce d'acclamation que toute l'Eglise faisoit après la lecture des Lettres de saint Paul, par laquelle elle témoignoit sa joie, sa reconnaissance, son approbation, & son désir d'accomplir tout ce qui lui étoit prescrit & marqué dans chacune de ces Lettres.

S E N S S P I R I T U E L.

Ÿ. 1. *P* **AUL** prisonnier de J. C. & Timothée son frère, à notre cher Philemon notre coopérateur.

Plusieurs ont cru que le sujet de cette Epître étoit médiocre & peu digne de l'application d'un grand Apôtre, ne s'agissant que de réconcilier un esclave fugitif avec son maître; mais les Pères, & en particulier saint Jean Chrysostôme & saint Jérôme, en ont jugé bien autrement, ils ont cru qu'on en pouvoit tirer de grands avantages pour l'édification de l'Eglise, & même pour l'instruction des Pasteurs, & qu'il étoit nécessaire qu'il l'écrivit.

l'écrivit. Aussi le saint Apôtre a jugé ce sujet si digne de son application, qu'il a employé pour le traiter tout ce que l'ardeur de sa charité lui a pu suggérer d'esprit & d'adresse pour persuader à Philemon la réconciliation de ce malheureux esclave. En effet, les Pères & les Interprètes ont remarqué dans cette Lettre tant d'artifice, que, selon eux, les Orateurs les plus habiles & les plus délicats n'ont jamais pu employer tant d'éloquence dans un pareil sujet; ce qui doit apprendre aux Pasteurs à employer tous les talens dont Dieu les a favorisés, lorsqu'il s'agit d'engager le prochain à la pratique des œuvres de charité.

Parmi les instructions que cette Lettre renferme dans sa brièveté & sa simplicité : la première, que nul homme, tel qu'il soit, voleur, fugitif, abandonné à lui-même, n'est point à négliger, & qu'il ne faut point désespérer du salut de qui que ce soit, quelque déréglé qu'il paroisse.

La seconde, qu'il ne faut pas prendre moins soin d'instruire, d'entretenir & de consoler les pauvres que les riches : leurs âmes, qui ont été rachetées du même prix du sang de J. C. ne sont pas moins précieuses devant Dieu, que celles des riches; on peut dire au contraire, que c'est principalement pour eux que J. C. est venu au monde, puisqu'il a déclaré, en prouvant sa mission par ses miracles, que la plus grande merveille qu'il a voulu opérer, & qui étoit inouïe jusqu'alors, c'est qu'il a annoncé l'Évangile aux pauvres, *Pauperes evangelizantur*. Ce sont eux que Dieu choisit & chérit préférentiellement aux riches, Matth. 11. 5. parce qu'ils sont en effet plus humbles, plus dociles, & plus traitables, & par conséquent plus capables de la grâce & du salut, que ceux qui sont dans l'éclat ou dans l'estime du monde, & dans l'abondance des commodités de la vie. *Dieu n'a-t-il pas choisi, dit saint Jacques, ceux qui étoient pauvres dans ce monde, Jacob. 2: pour être riches dans la foi, & héritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment.*

Les Pères remarquent que saint Paul a préféré dans cette Épître la qualité de prisonnier de J. C. à celle d'Apôtre, par l'estime qu'il faisoit de ses chaînes & de ses souffrances. En effet, selon saint Chrysostôme, saint Paul estimoit bien plus cette première qualité que celle d'Apôtre; car s'il étoit élevé à l'honneur de l'apostolat, il étoit redevable à J. C. de cette dignité, mais s'il étoit dans les chaînes pour J. C. c'est J. C. qui lui étoit redevable de ce qu'il souffroit pour lui. Ainsi, selon la réflexion de saint Jérôme, les Pasteurs doivent pareillement être dans la disposition de préférer de souffrir la

prison & les chaînes, si cela étoit nécessaire, à l'acquisition des premières dignités de l'Eglise. J. C. n'a point dit : Bienheureux ceux qui sont Apôtres, ou qui sont élevés aux premiers rangs de mon Eglise; mais il a dit : *Bienheureux ceux qui souffrent* *persecution pour la justice*. Heureux donc, & très-heureux, s'écrie ce saint Docteur, celui qui se peut glorifier, non dans la sagesse, dans les richesses, dans l'éloquence, ou dans la puissance de ce siècle; mais bien avec l'Apôtre, dans les souffrances de J. C.

¶. 2. *A notre très-chère..... & à l'Eglise qui est en votre maison.*

Rom. 16. Saint Paul parle de ces Eglises domestiques dans ses Epîtres aux Romains & aux Corinthiens. Les pères de famille convertis à la foi conduisoient leurs enfans & leurs domestiques

d'une manière si chrétienne, que par leur exemple & par leurs soins ils changeoient leurs maisons en autant de petites Eglises. Il en seroit présentement de même de toutes les familles chrétiennes, si ceux qui sont à la tête avoient le même zèle, & se donnoient les mêmes soins; leur devoir les y engage, & ils ne peuvent se sauver, quelque bien réglés qu'ils soient, si en même-temps ils n'ont soin de procurer le salut de toute leur famille: Car chaque père de famille doit se conduire comme le Pasteur de sa maison. Lorsque vous entendez, mes frères, dit

August. 11. la sera aussi mon ministre, ne croyez pas que cela regarde seulement les bons Evêques & les bons Ecclésiastiques, cette promesse vous regarde aussi; car vous pouvez à votre manière, devenir les ministres de J. C. en vivant bien, en donnant l'aumône; mais que chaque père de famille, continue ce Père, soit persuadé que cela le regarde particulièrement. Il est obligé, s'il aime sa famille d'une affection véritablement paternelle, de faire la fonction de ministre de J. C. Qu'en cette qualité il ait donc soin d'exciter les siens à l'acquisition de la vie éternelle, de les instruire, de les exhorter, de les corriger, de donner des marques d'une tendresse particulière à ceux qui se porteront au bien, & d'exercer une sainte sévérité de discipline à l'égard de ceux qui font mal. Se comportant de la sorte, il fera dans sa maison la fonction d'un Pasteur, & en quelque manière d'un Evêque : *Ita in domo sua Ecclesiasticum & quodammodo Episcopale implebit officium.*

1. Tim. En effet, saint Paul nous apprend, que c'étoit ces pères de famille que l'on choissoit dans les premiers temps pour être Evêques; on jugeoit par la manière dont ils se conduisoient,

s'ils étoient dignes d'être élevés à cette dignité : *S'il gouverne bien sa famille , il pourra y être élevé , dit ce saint Apôtre ; mais s'il ne sait pas gouverner sa propre famille , comment pourra-t-il conduire l'Eglise de Dieu ?*

Les pères de famille doivent concevoir par là l'excellence de leur état ; mais s'ils font en quelque manière les Pasteurs & les Evêques particuliers de leurs maisons , ils doivent aussi entrer dans les obligations des Pasteurs & des Evêques , c'est-à-dire , qu'ils doivent se conduire dans leurs familles à peu près comme les Pasteurs & les Evêques se conduisent dans l'Eglise : En un mot , ils doivent , comme leur dit saint Paul , se gouverner si bien , qu'ils tiennent leurs *enfants* & leurs domestiques dans l'obéissance & dans toute sorte d'honnêteté , en y établissant l'amour de la prière , & des autres vertus. Si cela étoit , on verroit revivre ces temps heureux de la Religion , où tous les Chrétiens n'ayant qu'un cœur & une ame , servoient Dieu avec tant de perfection , que leurs maisons étoient , comme le dit saint Chrysostôme , autant d'Eglises Chrétiennes , où Dieu étoit plus glorifié qu'il ne l'est présentement dans la plupart de nos temples.

*Chrysost.
hom. 36.
in Ep. ad
Cor.*

Ÿ. 3. jusqu'au 6. *Que Dieu notre Père..... vous donnent la grâce & la paix , &c.*

C'est ici la salutation ordinaire dont use saint Paul dans toutes ses lettres. Les Juifs avoient coutume de saluer en souhaitant la paix seulement , ce qui signifioit dans leur langage toute sorte de prospérité ; J. C. a suivi cet usage ; mais la paix qu'il souhaitoit étoit une paix & une prospérité spirituelle ; les Apôtres ont ajouté au mot de *paix* celui de *grâce* , pour expliquer plus nettement ce que cette paix doit signifier dans la loi de grâce qu'ils ont publiée par tout le monde. Parmi les premiers Chrétiens , la salutation au commencement de leurs lettres , n'étoit pas seulement un témoignage d'amitié , mais une prière. Cette sainte coutume a subsisté long-temps dans l'Eglise , comme on peut voir dans les Epîtres de S. Bernard , de Pierre de Damien , & de plusieurs autres Auteurs catholiques : mais comme la piété se refroidit toujours de plus en plus à mesure qu'on avance dans les derniers temps , où l'on ne trouvera plus de foi dans le monde , il s'est glissé parmi le commun des Chrétiens , & même de la plupart des Ecclésiastiques , un style épistolaire entièrement payen ; de sorte que dans la plupart des lettres qu'ils s'écrivent les uns aux autres on n'y parle non plus de Dieu ni de la Religion , que s'ils n'étoient pas dans le sein

de l'Eglise ; on y forme en abondance des souhaits pour la santé , pour la fortune , pour le bon succès des affaires de ceux à qui on écrit ; mais pour ce qui regarde le salut éternel , on n'y pense pas seulement. Il est vrai qu'on a coutume de les finir par les termes d'humble , d'obéissant , & de serviteur ; termes qui conserveroient encore quelque vestige du style religieux des anciens Chrétiens , si on s'en servoit comme on devoit , en esprit d'humilité & de religion ; mais comme il n'est que trop ordinaire que ceux qui les emploient n'ont aucunement en vue de pratiquer l'humilité , ou de faire quelque acte de Religion , ils ne sont plus qu'une pure cérémonie , qui se trouve souvent sans sincérité. La plupart des Chrétiens auroient besoin d'être redressés là-dessus , & qu'on leur fît comprendre , que quoiqu'il ne leur soit pas défendu d'entretenir avec leurs frères un commerce d'amitié par les souhaits qu'ils leur font touchant les biens & les avantages de ce monde ; ils devroient encore avoir plus d'application de cultiver entre eux une amitié véritablement chrétienne , en ne s'écrivant jamais aux uns aux autres qu'à l'exemple des Apôtres & des anciens fidèles , ils n'y mêlassent tout au moins quelque pensée de Dieu & de l'éternité qui pût servir à entretenir en eux l'esprit de piété & de Religion.

De plus , ils doivent se souvenir toutes les fois qu'ils se servent dans leurs lettres des termes d'humbles & d'obéissans , d'affectionnés & de serviteurs , qu'ils sont obligés d'avoir dans leur cœur des vrais sentimens d'humilité , & un désir sincère de servir en J. C. ceux à qui ils écrivent , autrement ce seroit mentir à Dieu , & vouloir tromper ses frères.

ψ. 6. 7. De quelle sorte la libéralité qui naît de votre foi éclat aux yeux de tout le monde , &c.

S. Paul rend grâces à Dieu de ce que Philemon faisoit éclater sa foi en pratiquant toutes sortes de bonnes œuvres , & qu'il rendoit évidente la disposition dans laquelle il étoit de communiquer ses biens & les distribuer à tous les fidèles ; ce sentiment est très-juste , parce que les personnes de qualité sont obligées , non-seulement de faire de bonnes œuvres , mais il est aussi important que ces œuvres paroissent en public , afin que les peuples en soient édifiés , & que Dieu en soit glorifié ; car c'est principalement de ceux qui sont élevés en quelque rang dans le monde que s'entendent ces paroles de notre Seigneur : *Que votre lumière luise devant les hommes , afin que voyant vos bonnes œuvres , ils glorifient votre Père qui est dans*

Matth.
5. 16.

le ciel. En effet , comme les fautes qu'ils commettent sont d'autant plus scandaleuses qu'ils sont élevés au-dessus des autres , leurs bonnes actions sont aussi plus édifiantes.

Cette disposition que Philemon avoit de rendre ses biens communs aux fidèles , étoit déjà une grande vertu , & un moyen excellent qui lui facilitoit la pratique de toutes les autres. C'est pourquoi S. Paul ne craint point de lui proposer de faire toutes sortes de bonnes œuvres ; & que sa charité soit aussi générale que sa foi : *In agnitione omnis operis boni* ; comme ailleurs il ordonne que dans le choix que l'on fera d'une veuve , on examine : *Si elle s'est appliquée à toutes sortes de bonnes œuvres* : *Si omne opus bonum subsécuta est* ; car si on omettoit d'en faire quelqu'une volontairement , ce seroit une marque que les autres que l'on auroit faites , seroient plutôt un effet d'un autre principe que de l'amour que nous aurions dû avoir pour Dieu , & qu'ainsi notre charité n'auroit pas été véritable , parce que nous devons nous porter également à toutes les bonnes œuvres qui sont dans l'ordre de Dieu , & que nous savons qu'il demande de nous : autrement ce n'est point pour l'amour de lui qu'on les fait.

✓. 8. jusqu'au 15. *C'est pourquoi encore que je puisse prendre en J. C. une entière liberté de vous ordonner une chose qui est de votre devoir ; néanmoins l'amour que j'ai pour vous , fait que j'aime mieux vous en supplier , &c.*

L'Apôtre donne ici un bel exemple à imiter aux Pasteurs de n'user de leur autorité qu'avec grande retenue , & dans les occasions où ils sont obligés de l'employer. Il fait voir à Philemon qu'il a droit d'obtenir d'autorité ce qu'il lui demande , mais qu'il aime mieux l'en supplier. L'orgueil de l'homme ne se satisfait point de cette manière d'agir , humble & douce ; mais elle est infiniment plus efficace & plus propre à persuader que tous les raisonnemens & toute l'éloquence qu'on pourroit employer pour obtenir ce qu'on désire. Quand on gagne le cœur on obtient tout , il est bon que les inférieurs connoissent le pouvoir que l'on a sur eux , mais il n'est pas toujours à propos d'en user. *Tout m'est permis* , dit ailleurs S. Paul , *mais tout n'est pas avantageux ; tout m'est permis , mais tout n'édifie pas.* 1. Cor. 10. 23. Quelque supériorité que nous ayons sur les autres , il faut considérer qu'ils sont hommes & Chrétiens aussi-bien que nous , s'il y a de l'inégalité dans la condition , ou par rapport au rang où nous nous trouvons , il y a une égalité entière dans la nature , & peut-être qu'ils ont un grand avantage sur

nous selon la grâce. Peut-on oublier l'exemple prodigieux d'humilité que J. C. nous a laissé pour le suivre ; quoiqu'il fût notre Seigneur & notre Dieu , il a bien voulu s'abaisser jusqu'à se rendre en tout semblable à nous , comme dit S. Paul , & n'a point rougi de nous appeler ses frères , & de prendre pour nous la forme & la nature de serviteur ; aussi déclare-t-il qu'il n'est pas venu au monde pour être servi , mais pour servir ; & que ses disciples à son imitation devoient s'assujettir à tous les autres hommes ; c'est l'exemple que les souverains Pontifes ont suivi depuis S. Grégoire le Grand , en se qualifiant serviteurs des serviteurs de Dieu. Après cela qui est l'homme qui n'aura pas de honte & de confusion de s'élever au-dessus de ses frères , & d'user sur eux d'un esprit de domination ? Apprenons donc de S. Paul , ou plutôt de J. C. même , que si nous avons quelque autorité sur les autres , nous ne devons point nous en servir pour notre satisfaction propre , mais pour l'édification de ceux qui nous sont soumis ; non pour notre intérêt , mais pour leur bien & pour leur utilité : *Non dominandi cupiditate*, dit S. Augustin , *sed officio consulendi , nec principandi suadei*, *cap. perbiâ , sed providendi misericordiâ* ; désirant non de dominer sur eux , mais de pouvoir leur être utiles ; *non præesse sed prodesse*.

§. 15. jusqu'au 18. *Car peut-être qu'il a été séparé de vous pour un temps , afin que vous le recouvriez pour jamais , &c.*

Il arrive souvent par une providence particulière de Dieu , que les fautes sont avantageuses à ceux mêmes qui les commettent , & l'on peut dire en un bon sens que ce sont leurs péchés qui les sauvent. *Nous savons*, dit S. Paul , *que tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu , qu'il a appelés selon son décret pour être Saints*. L'Apôtre dit tout sans aucune exception , non-seulement les biens , mais encore les maux & les péchés mêmes , dit S. Augustin. C'est en quoi paroît la sagesse admirable & la puissance toute divine du souverain Créateur , de nous faire tirer avantage de ce qui sembloit causer notre perte. Les fautes servent aux justes , dit saint Chrysostôme , pour les rendre plus humbles & plus fervens. Cela a paru manifestement , dit ce Père , dans la personne de S. Pierre. Cet Apôtre qui naturellement étoit prompt , vif , entreprenant , & se mettoit toujours à la tête des autres , depuis sa chute a été si humble & si mortifié , qu'il a toujours fait paroître une gravité & un sérieux extraordinaire tout le reste de sa vie ; & que dans son martyre il n'a pas voulu mourir debout en croix comme son Maître.

C'est ainsi, dit saint Grégoire le Grand, qu'il arrive quelquefois dans le combat, qu'après qu'un soldat aura cédé lâchement aux efforts de ses ennemis en la présence de son Capitaine, & qu'il aura honteusement tourné le dos, se remettant devant les yeux, avec une extrême confusion, la lâcheté de son action, il reprendra un nouveau courage, & combattrà en d'autres rencontres avec d'autant plus de valeur, qu'il se verra plus obligé d'acquérir de l'honneur & de la gloire pour réparer la honte de la foiblesse qu'il a témoignée.

*Gregor.
Moral.
lib. 18.
c. 10.*

Il en est de même, continue ce Père, de quelques-uns de ceux qui s'étant égarés des voies de Dieu, reprennent de nouvelles forces, dans la vue de leurs foiblesse passées, & qui sont poussés dans le chemin de la vertu, & par le désir des biens auxquels ils aspirent, & par le souvenir des péchés qu'ils ont commis; en sorte que d'une part ils sont animés par l'amour des choses à venir; & de l'autre, piqués par la confusion de leurs désordres passés.

Mais il y a cette différence, dit S. Bernard, entre les chutes du juste & celles du méchant; que le juste ne tombe que pour se relever plus fort qu'il n'étoit auparavant; parce que Dieu l'empêche de se briser en le recevant entre ses bras: *Cum ceciderit, non collidetur; quia Dominus supponit manum suam*; & qu'il se fortifie en lui communiquant l'esprit d'humilité & de précaution; le méchant au contraire ne se relève point de ses chutes, ou parce que la honte qu'il trouve à avouer son péché, l'en empêche, ou bien, parce qu'il tombe dans l'impudence, qui fait que ne craignant ni Dieu ni les hommes, il publie lui-même ses désordres & en fait gloire.

*Bernard.
serm. 2.
in Psal.
90.
Ps. 36.
25.*

C'est pour guérir le fond d'orgueil qui est en nous, que Dieu permet nos chutes, dit saint Augustin; afin de guérir, comme fait un sage Chirurgien, un plus grand mal par un moindre: *ut dolor dolore tollatur*. Profitons de ce remède que la bonté de Dieu fait tirer si avantageusement, & avec tant de miséricorde du fond de notre misère; tâchons de faire en sorte que nos chutes nous servent à nous rendre plus humbles, plus précautionnés & plus fervens; mais souvenons-nous en même-temps que cette humilité que nos chutes nous inspirent vient de Dieu, & que nous devons lui en rendre grâces.

*Aug. de
nat. G.
gr. c. 27.*

¶ 18. jusqu'à la fin. *Que s'il vous a fait tort, ou s'il vous est redevable de quelque chose, mettez cela sur mon compte, &c.*

Saint Paul nous donne dans cette Epître l'idée d'un vrai

Pasteur, fidelle à Dieu, zélé pour le salut des ames, & tout-à-fait désintéressé, se faisant tout à tous, sans avoir égard à la qualité des personnes, & prenant plus de soin de celles qui sont les plus abandonnées. Il se trouve assez souvent des Pasteurs qui passent pour gens de bien & fidelles ministres de J. C., qui néanmoins négligent deux sortes de personnes, les pauvres, & ceux qui sont dérégles. Ils doivent apprendre de ces excès de tendresse que l'Apôtre témoigne pour cet esclave & pour ce voleur, quelle doit être celle qu'ils doivent avoir pour leurs brebis, qui semblent moins la mériter, & qui paroissent les plus méprisables. J. C. le bon Pasteur par excellence, & le Prince des Pasteurs, déclare qu'il est venu pour annoncer l'Evangile aux Pauvres, & pour travailler au salut des pécheurs.

La tendresse pour les pécheurs, & même les plus indignes, a toujours été le caractère des bons Pasteurs: cela se voit par l'exemple de Moÿse à l'égard des Israélites; de Samuël à l'égard de Saül, & de beaucoup d'autres dans toute la suite des siècles. Saint Bernard assure qu'il n'y avoit rien qui lui causât plus d'affliction, que quand il voyoit un pécheur qu'on reprenoit avec charité, qui ne vouloit point se corriger, & compare le Pasteur charitable à une mère qui voit mourir son enfant sans le pouvoir soulager.

On voit aussi des Pasteurs qui sont tendres, compatissans, qui consolent volontiers les affligés, mais qui ne veulent point s'incommoder pour assister ceux qui sont dans l'indigence. Qu'ils apprennent encore de saint Paul à secourir de tout leur pouvoir ceux qui ont besoin de leur assistance, à se charger de leur dette & à payer pour eux, & à satisfaire auprès de ceux qu'ils ont offensé, ou à qui ils ont fait tort, s'ils se trouvent hors d'état de le pouvoir réparer par eux-mêmes.

J. C. s'est chargé de nos infirmités; il a porté la peine due à nos fautes, il est le bon Pasteur, qui a donné sa vie pour ses brebis: Si tous ses ministres sont obligés de l'imiter, & de donner leur vie pour ceux dont ils sont chargés, peuvent-ils refuser de donner leurs soins & leurs biens pour délivrer de l'oppression de pauvres misérables qui crient vengeance auprès de Dieu contre ceux qui les oppriment, ou qui les abandonnent? C'est en suivant cette règle juste & légitime, dit saint Jérôme, que saint Paul prend ici la place d'Onésime, & s'offre à Philemon de satisfaire pour ce serviteur voleur & fugitif, qui se trouvoit dans l'impossibilité de pouvoir réparer le tort qu'il avoit fait à son

Jonn. 10.
11.

maître. Si cette règle a été pour saint Paul une règle de justice, selon ce saint Docteur : *Iusti Apostolus pro Onesimo se opponit*, & *spondet quæ ille debebat* : elle l'est aussi pour tous les Pasteurs, car ils ne sont pas moins obligés que saint Paul de marcher sur les traces que J. C. leur a marquées. C'est en imitant cet excellent modèle qu'ils doivent employer leur pouvoir, leur crédit & leurs sollicitations auprès des Grands pour les misérables, & même leurs propres biens pour satisfaire pour eux, lorsque ces malheureux sont dans l'impuissance de le faire par eux-mêmes, & qu'on ne peut faire leur paix autrement.

*Hieron:
in hunc
locum,*

A V I S

SUR L'ÉPÎTRE DE S. PAUL

AUX HÉBREUX.

QUOIQ'IL se trouve parmi les interprètes de la sainte Ecriture, une notable différence de sentimens, qui les partage touchant l'Auteur de l'Épître aux Hébreux, & que plusieurs, même des plus anciens, ne pensant pas qu'elle fût de S. Paul, l'ayant attribuée, les uns à S. Barnabé, d'autres à S. Clément, & les autres à S. Luc ; il faut néanmoins tomber d'accord, & supposer comme une chose certaine, que c'est l'ouvrage de ce saint Apôtre : ce qui paroîtra indubitable, non-seulement par la réfutation des opinions contraires, mais aussi par plusieurs raisons solides, & par des témoignages authentiques & irréprochables, qui ne permettent pas d'avoir d'autre sentiment sur ce sujet, ni de reconnoître d'autre Auteur de cette Epître que l'Apôtre saint Paul.

Premièrement, il est hors de toute apparence de croire que cet Ouvrage appartienne à saint Barnabé : & pour montrer que cette opinion n'est point soutenable, il suffit de remarquer que selon presque tous les anciens, il n'a jamais paru qu'une seule Epître sous le nom de cet Apôtre, qui est constamment différente de l'Épître aux Hébreux, comme il est aisé de le reconnoître par les citations que quelques-uns des anciens Pères font dans leurs Ouvrages, de plusieurs passages de l'Épître de saint Barnabé, qui ne se rencontrent point dans l'Épître aux Hébreux, ni formellement ni en substance. D'ailleurs le style qui se remarque dans l'Épître de saint Barnabé, si différent de celui qu'on voit dans l'Épître aux Hébreux, fait présumer avec quelque sorte d'évidence, que celui qui est l'Auteur de l'une, n'a pu être l'Auteur de l'autre, n'y ayant aucun rapport de cette manière rude & comme rampante, qui accompagne la diction de saint Barnabé dans toute son Epître, avec le style poli, élevé & plein d'orne-